



## Session de bien apres renovation et sci

Par **philippe55**, le **19/12/2010** à **00:59**

Bonjour,rnrnDans le cas d une sci je souhaite apres avoir aquis un ensemble immobilier pouvoir revendre une partie dans un delai court apres renovation. est ce possible au sein d une sci et est ce la sci la meilleure solution?

Par **mimi493**, le **19/12/2010** à **01:03**

La SCI est à la mode, ce n'est pas pour autant que c'est une bonne solution.

Par **philippe55**, le **19/12/2010** à **01:04**

Pouvez vous developper votre reponse par rapport au sujet donnez

Par **mimi493**, le **19/12/2010** à **01:14**

La SCI permet d'avoir une personne morale représentant le propriétaire du bien.rnça peut être intéressant, par exemple, dans le cadre d'un bien en indivision mis en location (le bail est signé par la SCI, le loyer est perçu dans la SCI).rnça peut aussi permettre des transmissions hors succession si on met un pacte tontinier entre associés (mais soumis à droit de succession)rnrnIl y a aussi l'aspect fiscal : la SCI est soumise à l'IS avec avoir fiscal pour les associés ou directement à l'IR des associés. Qu'est-ce qu'il y a de plus avantageux ? ça

dépend du contexte, ça s'étudie au cas par cas.  
Donc la SCI dépend de votre situation (familiale, matrimoniale, financière, fiscale), ce statut peut vous désavantager ou vous avantager, c'est selon.  
Ce n'est donc pas la panacée que certains présentent. Prenez conseil auprès d'un spé dans la gestion du patrimoine.